

REUNION DU 14 JANVIER 2020

Date de convocation : 8.01.2020 Date d'affichage : 8.01.2020	Le quatorze janvier deux mil vingt à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Centre Socioculturel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.
Nombre de Conseillers : En exercice : 63 Présents : 37 Votants : 42	<p><u>Étaient présents :</u> F BACHER, G BRISSET, G DONGE, S SALMON, D LANGEVIN, S LEROUVILLOIS, F LESACHEY, J LEVIN, M RACHINE, G TREBERT, M YVER, V BLANDIN, J BESSLIEVRE, M GERVAIS, B JOSSET, M JOSSET, H MARIE, JJ VASLIN, O DESHEULLES, I MAQUAIRE, F CATHERINE, P CATHERINE, C CHANTREUIL, D FAUDEMÉR, M GALIS, M LEMIERE, D LEVAVASSEUR, C MARIE, D MAUBRAY, G PERROTTE, M-H PERROTTE, S ROUXEL, G TRAVERT, V DUVERNOIS, A ELLIOTT, A LELIEVRE et J-P TRAVERT</p> <p><u>Excusés :</u> A BENON pouvoir à G DONGE, P LUCAS pouvoir à V BLANDIN, A HALLET pouvoir à M JOSSET, M HEBERT pouvoir à H MARIE, I DROUET pouvoir à C MARIE C GAILLARDON</p> <p><u>Absents :</u> JM CHAULIEU, P FERREY, J-M LE MARINEL, M MAUNOURY, D MAUVIEL, G VIEL, M BARTON, E LEMONNIER E LEQUERTIER, J TOLLEMER, J-N TOLLEMER, C HOLLEY, S JULIEN, J BAUDRY, C CLENCH, J LAHAYE, C RACHINE, M BIHEL, I CATHERINE et J-P GROULT</p> <p><u>Secrétaire de séance:</u> O DESHEULLES</p>

01-01-20 Modification des statuts du SDEM 50

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du SDEM.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;
- Vu la délibération n°CS-2019-65 en date du 12 décembre 2019 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire ;

- Les statuts du SDEM50 ne permettent pas à ce jour d'autoriser l'adhésion d'un EPCI puisque ces collectivités ne disposent pas de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), sauf Villedieu Intercom ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet de permettre aux EPCI d'adhérer à une ou plusieurs compétences autre que la compétence AODE ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de déterminer la composition du bureau syndical, de préciser les modalités de fonctionnement des instances (cessation anticipée d'un mandat, commissions statutaires) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire, s'agissant des modalités de demandes d'adhésion ;
- S'agissant des modalités de gouvernance, ces dispositions entreront en vigueur à compter de la première réunion de l'assemblée délibérante du Syndicat suivant les élections municipales de 2020, durant laquelle seront installés les nouveaux représentants des adhérents.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat
Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50)

02-01-20 Demande de subvention exceptionnelle : Les Amis du Vieux Vindefontaine et l'UCAP

Monsieur le Maire présente deux demandes de subvention exceptionnelle :

Amis du Vieux Vindefontaine : achat d'un pichet représentant un prêtre d'un montant de 500€ pour la collection de Poteries. Les maires-adjoints proposent la somme de 90€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ACCORDE une subvention exceptionnelle de 90€ à l'association les amis du vieux
Vindefontaine

UCAP : Dans le cadre de la quinzaine commerciale à Noël, l'UCAP a acheté un sapin et une grande guirlande pour la somme globale de 424.75€TTC. Les maires-adjoints proposent de participer à hauteur de 125€.

Il sera rappelé à l'UCAP que la demande de subvention doit intervenir en amont du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ACCORDE une subvention exceptionnelle de 125€ à l'association UCAP

03-01-20 Travaux complémentaires maître autel Eglise Gourbesville : demande de subventions

Suite à la dépose du retable du maître autel de Gourbesville, des dégâts plus conséquents ont été découverts à l'arrière. L'ébéniste a fourni un devis complémentaire de réparation. Le devis s'élève à 15 219.60€TTC.

Madame BLANDIN est allée sur place, avec le référent du conseil départemental.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, de la DRAC, de la fondation du Patrimoine et de l'association de sauvegarde du patrimoine de Gourbesville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
CHARGE monsieur le Maire de faire les différentes demandes de subventions auprès des instances évoquées ci-dessus.

04-01-20 Création poste agent maîtrise principal

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent de maîtrise principal dans le cadre d'un avancement de grade.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise principal

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet, pour le poste de chef des services techniques, à compter du 1er avril 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget.

05-01-20 Etude des Déclarations d'Intention d'Aliéner

- 8 rue de Carneville : AC73 et 74

Le conseil municipal décide de ne pas préempter

- 8 rue de la Marne : AC487

Le conseil municipal décide de ne pas préempter

- 1 rue Joffre : AC452-488-490

Le conseil municipal décide de ne pas préempter

Questions et informations diverses

06-01-20-A Ludothèque : prise de compétence et création de régie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes de la Baie Du Cotentin ne souhaite plus conserver la gestion de la ludothèque qui était organisée dans la médiathèque de Picauville depuis 10 ans.

la CCBDC prenait en charge une partie du personnel (environ 7h – mercredi après-midi et samedi matin) et l'achat de jeux. La commune Picauville mettait également du personnel à disposition (mercredi matin et vacances).

Il propose que la commune en prenne la charge de cette nouvelle compétence (entre 7 000€ et 8 000€/ an).

Et pour cela il est nécessaire de créer une régie pour les abonnements annuels :

- 5€/enfants
- 10 €/adultes

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ACCEPTE la prise en charge de la ludothèque
DECIDE de créer la régie pour la ludothèque avec les tarifs présentés ci-dessus

06-01-20-B Avancement chantier construction groupe scolaire

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée du chantier de construction du groupe scolaire, démarré en octobre 2019. Suite aux intempéries des mois d'octobre et novembre, le projet a pris environ un mois de retard.

La livraison initialement prévue le 4.12.2020 est reportée au début février 2021.

Monsieur le Maire informe également de la Participation de la commune d'Etienville au groupe scolaire pour un montant de 100 000€, correspondant à une Subvention d'investissement. La mise en place est en discussion avec la Commune et la perception.

06-01-20-C Projet éolien

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association Picauville se souvient reçu le 31 décembre 2019, destiné aux conseillers municipaux.

06-01-20-D Projet Base Nautique

Monsieur le Maire fait part de la création d'un projet de base nautique durant la saison estivale (camion et remorque à Kayak), pour une activité de Kayak sur la Douve, sur l'aire de pique-nique des Moitiers en Bauplois.

Plusieurs questions sont soulevées et devront être étudiées avant une prise de décision lors du prochain Conseil.

Convention d'occupation temporaire ? Droit de place ?

Autorisation de mettre des panneaux de signalisation spécifique ?

06-01-20-E Elections municipales

Rappel des dates des 2 tours pour la tenue des bureaux de vote : 15 et 22 mars

Séance levée à 21h50

Vu pour être affiché le 16 janvier 2020, conformément au CGCT.
Le Maire, Philippe CATHERINE